

OFFICE DE LA REPRÉSENTATION DES PERSONNES HANDICAPÉES À L'ÉCRAN

États financiers de 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Office de la représentation des personnes handicapées à l'écran

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Office de la représentation des personnes handicapées à l'écran, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux NCOSBL.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et pertinents pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires à la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de mettre fin à ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nous avons pour objectif d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de produire un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un degré élevé d'assurance, qui ne garantit

toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de repérer toute inexactitude importante qui pourrait exister. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes s'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent influencer, de manière isolée ou dans leur ensemble, sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. De plus, nous :

- cernons et évaluons les risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et pertinents pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer de la collusion, de la falsification, des omissions volontaires, des fausses déclarations ou le contournement des contrôles internes;
- prenons connaissance des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme.
- évaluons la pertinence des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- tirons une conclusion quant à la pertinence de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude importante liée à des événements ou situations susceptibles de soulever un doute important concernant la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à mettre fin à ses activités.
- évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et déterminons si les états financiers donnent une image fidèle des opérations et des événements sous-jacents.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment la portée des travaux de l'audit et l'échéancier prévu pour leur réalisation, ainsi que les constatations importantes qui en découlent, y compris toute déficience importante du contrôle interne relevée dans le cadre de notre audit.

Mississauga, Ontario
23 septembre 2024

GMS Professional Corp

GMS Professional Corporation
Comptables professionnels agréés
Autorisée à exercer la comptabilité publique par les comptables
professionnels agréés de l'Ontario

OFFICE DE LA REPRÉSENTATION DES PERSONNES HANDICAPÉES À L'ÉCRAN
État de la situation financière
au 31 mars 2024

	2024
ACTIF	
Actif à court terme	
Trésorerie	213 766 \$
Débiteurs	7 284
Sommes à recevoir des gouvernements	11 312
Dépôt de garantie – carte de crédit	5 000
	<hr/>
	237 362
Immobilisations (note 4)	1 994
	<hr/>
	239 356 \$
	<hr/>
PASSIF ET SOLDES DE FONDS	
Passif à court terme	
Créditeurs et charges à payer (note 5)	83 478 \$
Produits reportés (note 6)	44 000
	<hr/>
	127 478
Actif net	111 878
	<hr/>
	239 356 \$
	<hr/>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration

Membre

Membre

OFFICE DE LA REPRÉSENTATION DES PERSONNES HANDICAPÉES À L'ÉCRAN**État des résultats et de
l'évolution de l'actif net****Depuis le début des activités, du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 mars 2024**

	2024
Produits	
Subventions (note 6)	\$ 382 000
Honoraires d'experts-conseils	6 485
Produits de commandite	1 250
	<hr/>
	389 735
	<hr/>
Charges	
Salaires et charges sociales	120 068
Dépenses liées aux programmes	57 055
Conférences et activités de sensibilisation communautaire	30 808
Honoraires d'experts-conseils	21 860
Déplacements et hébergement	23 643
Honoraires	7 000
Frais de bureau et d'administration	5 485
Frais comptables et juridiques	5 210
Frais informatiques	3 369
Assurances	1 820
	1 187
Intérêts et frais bancaires	
Amortissement	352
	<hr/>
	277 857
	<hr/>
Excédent des produits sur les charges, soit l'actif net au 31 mars 2024	\$ 111 878

Voir les notes afférentes aux états financiers

OFFICE DE LA REPRÉSENTATION DES PERSONNES HANDICAPÉES À L'ÉCRAN**État des flux de trésorerie****Depuis le début des activités, du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 mars 2024**

	2024
Activités d'exploitation	
Excédent des produits sur les charges	\$ 111 878
Élément sans incidence sur la trésorerie	
Amortissement	352
	<hr/> 112 230
Variation nette des éléments du fonds de roulement hors trésorerie	
Débiteurs	(7 284)
Sommes à recevoir des gouvernements	(11 312)
Dépôt de garantie – carte de crédit	(5 000)
Créditeurs et charges à payer	83 478
Produits reportés	44 000
	<hr/> 103 882
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<hr/> 216 112
Activités d'investissement	
Achat d'immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<hr/> (2 346)
	<hr/>
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice et solde de la trésorerie au 31 mars 2024	<hr/> \$ 213 766

Voir les notes afférentes aux états financiers

OFFICE DE LA REPRÉSENTATION DES PERSONNES HANDICAPÉES À L'ÉCRAN

Notes afférentes aux états financiers

Depuis le début des activités, du 1er avril 2023 jusqu'au 31 mars 2024

1. Nature des activités

L'Office de la représentation des personnes handicapées à l'écran (ORPHÉ) est un organisme national sans but lucratif dirigé par des personnes en situation de handicap, qui a été constitué en société en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'organisme est exonéré de l'impôt sur le revenu aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

L'organisme a pour mandat de collaborer avec l'industrie canadienne de l'écran afin d'éliminer les obstacles à l'accessibilité et de favoriser une représentation authentique et porteuse de sens des personnes en situation de handicap à l'écran et derrière la caméra.

2. Résumé des principales méthodes comptables et informations générales

L'organisme applique les normes comptables canadiennes qui visent les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou sont à recevoir si la somme à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa perception est raisonnablement assurée.

Les dons et les produits de commandite non affectés sont comptabilisés à titre de produits au moment de l'encaissement des fonds.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en une somme déterminée et qui sont exposés à un risque négligeable de variation de leur juste valeur.

Estimations comptables

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction formule des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers et les notes afférentes aux états financiers. Ces estimations reposent sur les meilleures informations dont dispose la direction au sujet des

événements en cours et des mesures que l'organisme pourrait prendre ultérieurement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon leur durée de vie utile à l'aide de la méthode de l'amortissement dégressif.

Matériel informatique et équipement 30 %

Classement des instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme comprennent la trésorerie, les placements à court terme, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer. La trésorerie et les placements à court terme sont évalués à la juste valeur. Les débiteurs sont classés dans la catégorie des prêts et créances et sont évalués au coût amorti. Les créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des autres passifs et sont évalués au coût amorti.

3. Risques liés aux instruments financiers

L'Office de la représentation des personnes handicapées à l'écran est exposé à divers risques par l'intermédiaire de ses instruments financiers. L'analyse suivante fait état des risques importants auxquels l'organisme est exposé à la date de clôture de l'exercice, soit le 31 mars 2024.

Juste valeur

La juste valeur de l'actif financier à court terme et du passif financier à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit relativement aux débiteurs, dont le solde s'élève à 7 284 \$. Le risque de crédit correspond à la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. De l'avis de la direction, le risque de crédit auquel l'organisme est exposé est faible et peu important.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à un risque de liquidité relativement aux créditeurs et charges à payer, dont le solde s'élève à 83 478 \$. Le risque de liquidité correspond au risque que l'organisme ne puisse s'acquitter de ses obligations à leur échéance. L'organisme limite ce risque en s'assurant que les paiements autorisés sont documentés et effectués à leur échéance. De l'avis de la direction, le risque de liquidité auquel l'organisme est exposé est faible et peu important.

4. Immobilisations**2024**

	Coût	Amortissement cumulé
Matériel informatique	\$ 2 346	\$ 352
Valeur comptable nette	\$ 1 994	

5. Crédoiteurs et charges à payer**2024**

Passif lié à la paie	\$ 10 485
Créditeurs	38 755
Charges à payer	32 883
Carte de crédit VISA	1 355
	\$ 83 478

6. Produits reportés

Au cours de l'exercice, l'Office de la représentation des personnes handicapées à l'écran (ORPHÉ) a reçu des subventions d'organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux ainsi que d'organismes privés.

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées grevées d'une affectation externe à des fins de recherche ainsi que des fonds d'exploitation affectés reçus ou qui sont à recevoir au cours de l'exercice, mais qui se rapportent à des exercices ultérieurs. Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au début de l'exercice	Sommes reçues	Sommes comptabilisées	Solde à la fin de l'exercice
Subventions				
Téléfilm Canada	\$ -	\$ 100 000	\$ (100 000)	\$ -
Association canadienne des producteurs médiatiques	-	25 000	(25 000)	-
Warner Media LLC	-	25 000	(25 000)	-
Accessible Media Inc	-	35 000	(35 000)	-
Fonds des médias du Canada	-	187 500	(187 500)	-
Writers Guild of Canada	-	2 000	(2 000)	-
Creative BC Society	-	20 000	-	20 000
Fonds Bell	-	7 500	(7 500)	-
Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario	-	24 000	-	24 000
	\$ -	\$ 426 000	\$ (382 000)	\$ 44 000

7. Dépôt de garantie – carte de crédit

L'organisme a garanti sa ligne de crédit en émettant un certificat de placement garanti (CPG) de 5 000 \$ CA à titre de sûreté générale.

Le CPG est détenu au nom de l'Office de la représentation des personnes handicapées à l'écran et est enregistré conformément à la *Loi sur les sûretés mobilières*.

8. Opérations entre apparentés

Les administrateurs et les principaux membres de la direction exercent un contrôle sur l'organisme et sont donc considérés comme des apparentés. Au cours de l'exercice, l'organisme a versé 2 450 \$ pour la prestation de services d'experts-conseils par les principaux membres de la direction. Ces opérations se déroulent dans le cours normal des activités et sont évaluées à leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.